

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Mouila : une fillette de 4 ans fauchée mortellement à Rembo



Photo: Felicien Ndongno

C'est sur cette voie de la Nationale 1 que l'accident s'est produit.

FN
Mouila/Gabon

ERLINA Gracina Bieka Boundzanga, une fillette âgée de 4 ans, a trouvé la mort dernièrement des suites d'un accident de la circulation. L'enfant a été percuté par un camion transportant des bouteilles de gaz vides. Les faits se sont produits à la hauteur de Rembo, une bourgade située à 45 km de Mouila, sur la Nationale 1. Selon les témoignages recueillis auprès des villageois, le jour même des faits dans la matinée, un groupe d'enfants dont l'âge varie entre 12 et 13 ans, quittent leurs domiciles pour se rendre derrière les habitations situées de l'autre côté de la route, aux fins de cueillir des atangas. Erlina Gracina Bieka Boundzanga, 4 ans, leur emboîte le pas. Au même moment se tient une cérémonie traditionnelle dont le déroulement l'aurait terriblement apeurée. Toute chose qui aurait contraint les autres

bambins à rebrousser chemin. Sauf que ce retour à la maison ne se passe pas comme il se doit car, un camion roulant à vive allure dans le sens Mouila-Fougamou percute violemment la gamine. Gravement atteinte au niveau du thorax, elle meurt sur-le-champ. Après ce drame, le livreur de bouteilles de gaz a poursuivi tranquillement sa route, sans même daigner marquer un arrêt pour s'enquérir de la vie de la personne qu'il venait de percuter violemment. Mais, cette fuite a été de courte durée. Les éléments de la brigade de gendarmerie de Fougamou l'ayant aussitôt pris en chasse ont réussi à l'interpeller quelques heures après le drame. Puis ces derniers l'ont présenté devant le procureur de la République près le tribunal de première instance de Mouila. Après son audition, il a été placé sous mandat de dépôt à la prison de la localité. Il devait passer à la barre hier.

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DE LA RELANCE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION GENERALE DE LA CONCURRENCE
ET DE LA CONSOMMATION
DIRECTION DE LA CONSOMMATION
N° 000014 /MER/SG/DGCC/DCN



AVIS AU PUBLIC

RAPPEL DES BOITES DE SARDINES A HUILE DE LA MARQUE « BELLE VILLE »

Nom du produit : SARDINES A HUILE VEGETALE
Marque : BELLE VILLE

Risques: ce produit est impropre à la consommation humaine à cause d'un niveau élevé d'azote volatil* supérieur à la limite maximale de 60 mg d'azote/100g de chair (Codex Stan 94-1981, Rev. 1-1995, normes pour les sardines et produits de type sardines en conserve). Cela explique la présence des caractéristiques organoleptiques (saveur, odeur, texture) inhabituelles constatées par les consommateurs, indiquant l'altération des sardines mises en boîtes.

*L'azote volatil est le critère mesuré pour évaluer le niveau de décomposition des produits de la mer. La consommation d'un produit altéré peut provoquer chez le consommateur une intoxication alimentaire (douleur abdominale, vomissement, diarrhées).

De plus, il y'a tromperie sur les qualités substantielles compte tenu de la quantité d'huile végétale trouvée inférieure à la norme qui est de 70% minimum pour les sardines à l'huile végétale.

Commentaires: les consommateurs doivent cesser la consommation de ces produits et les rapporter au lieu d'achat.

Ils sont par ailleurs invités à informer la DGCC au numéro vert (gratuit) 8085 des lieux de vente desdits produits.

Les opérateurs économiques concernés doivent impérativement retirer ces produits de la vente et les mettre à la disposition de la DGCC pour destruction, sous peine des sanctions prévues par les textes en vigueur.



Fait à Libreville, le 19 JAN. 2022
Le Directeur Général

Luther Steeven ABOUNA YANGUI



Infocline : Numéro vert (gratuit) 8085
Numéro Whatsapp : 061 000 193

www.dgcc.ga

